

N° 87 mai 2023

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée



**Le 7 avril, la statue du Chevalier de La Barre rétablie
face au « Sacré-Cœur » !**

Prochain rendez-vous

Assemblée Générale

*des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
préparatoire au Congrès de la Fédération Nationale*

Samedi 24 juin 2023, 15h00

Maison des Associations - Marcoussis (à côté de la médiathèque)

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot de Louis Couturier *Président d'honneur*

Voici des échos de nos engagements puisqu'ils ne trouvent pas place dans les médias encombrés des « enfumages » qui tournent en boucle sur les « étranges lucarnes ».

Nous sommes engagés :

- autour de l'Appel de la Libre Pensée au mouvement laïque, démocratique, syndical et humaniste contre les attaques et agression de l'extrême-droite, des ultra catholiques et de la Réaction dont elle est l'objet ;
- aux côtés de la Ligue des droits de l'homme et la Ligue de l'Enseignement visées par une campagne acharnée d'intimidation, notamment de Darmanin ;
- aux côtés du Mouvement de la Paix contre la « Guerre » en Ukraine ;
- aux côtés des organisations du collectif anti-SNU pour son abrogation.

Nous étions représentés à Montmartre le 7 avril pour la ré-érection devant le « Sacré-Cœur » de la statue originelle du Chevalier de La Barre, martyr de la réaction cléricale et symbole de la liberté de conscience.

Nous avons continué à rassembler les faits, y compris dans le diocèse d'Évry, qui attestent que l'Église peut payer les 2 640 milliards d'euros qu'elle doit aux victimes d'abus sexuels en son sein, forts de la conférence et de l'ouvrage de notre ami Dominique Goussot.

Les statuts du Cercle Rationaliste à l'université de Paris-Saclay ont été déposés par le bureau dont nous sommes parties prenantes.

Bref, nous avons été là, nous sommes toujours là, même si Macron et ses marionnettes ne le veulent pas !

Ils se sont donné 100 jours pour mettre en pièce nos conquêtes ouvrières et démocratiques, pour l'embrigadement de la jeunesse, pour augmenter de 30 % le budget militaire...

Nous aussi, nous avons 100 jours d'ici le Congrès de la FNLP à Paris pour poursuivre nos actions et contribuer à briser le mur des fake-news avec nos associations amies ! Bonne lecture !

Le 9 mai 2023

Prochains rendez-vous :

- 21 mai à 10 h au cimetière de La Ferté-Alais pour honorer le communard Maxime Lisbonne avec Les Amies et Amis de la Commune.
- 20 et 21 mai : journées contre la Guerre avec le Mouvement de la Paix.
- 24 juin : AG LP 91 préparatoire au Congrès National, 14 h-18 h à Marcoussis, Maison des Associations.
- 21 septembre : proposition de « Fête de la Liberté » aux Ulis pour y célébrer l'avènement de la 1^{re} République et la Constitution de 1793 qui revendiquait le « droit à l'insurrection » quand les droits du peuple étaient bafoués.

Sommaire

Page 2	Le mot de Louis Couturier, président d'honneur
Page 3	Conférence-débat du 15 avril avec Dominique Goussot
Page 4	Conservation du Patrimoine et Reconquête cléricale, par Françoise Rousseau
Page 5	Création d'un « Cercle rationaliste » à l'université de Paris-Saclay !
Page 6	La Commune de Paris, cible de tous les réactionnaires revanchards...
Page 7	Le 21 mai, avec Les Ami(e)s de la Commune, rendons hommage à Maxime Lisbonne
Pages 8 & 9	Déclaration solennelle de la FNLP, face aux attaques et agressions qui la visent
Page 10	Solidarité avec la Ligue des Droits de l'Homme
Page 11	La statue du Chevalier de La Barre rétablie face au « Sacré-Cœur » !
Page 12	Une communauté religieuse a créé une cité à Bruyères-le-Châtel, par Danièle Dugelay
Page 13	Appel : Contre les violences policières d'État !
Page 14	Le SNU a du plomb dans l'aile
Page 15	N° 80 de la revue <i>Arguments</i> : « Langues régionales : la Libre Pensée ouvre le débat »
Page 16	Trésorerie – adhésion – abonnement

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Conférence-débat du 15 avril avec Dominique Goussot

directeur de l'ouvrage de la FNLP sur les richesses de l'Église, ouvrage présenté lors de l'émission
« Complément d'enquête » du 19 janvier sur France 2 :
« Victimes de l'Église : l'impossible réparation »

À la LP 91, nous avons mis la charrue avant les bœufs... À notre Congrès du mois de janvier, notre invité, Jean-Pierre Moisset, nous a démontré comment les institutions de la V^e République permettait, le plus discrètement possible, à l'Église catholique de s'épanouir financièrement. Du coup, il nous a semblé indispensable d'inviter Dominique pour nous parler de son livre sur les richesses de l'Église, de sa genèse, du travail de recherches des fédérations de la Libre Pensée et de sa conclusion magistrale : l'Église doit payer pour tous les crimes pédophiles dénoncés dans le rapport Sauvé et surtout, l'Église qui n'arrête pas de pleurer misère, peut payer !

Pendant son exposé, Dominique a insisté sur 3 éléments :

L'Église est coupable de tous les abus sexuels commis depuis des siècles dans tous les pays où elle est implantée. Des scandales ont éclaté aux États-Unis et l'Église a été condamnée à verser 300 000 dollars à chaque plaignant. En Australie où l'évêque de Melbourne a été jugé, condamné puis rejugé et finalement mis hors de cause au bénéfice « d'un doute ». En Espagne et au Portugal, des commissions d'enquête ont été constituées. En Allemagne, le cardinal Ratzinger (alias Benoît XVI) est convaincu d'avoir dissimulé des actes de pédophilie. Bref, les abus sont internationaux et ils éclatent constamment à la lumière du jour. L'Irlande n'a pas été évoquée dans cette partie car elle mérite une place à part au vu de tous les crimes que l'Église catholique y a perpétré (cf. Tham).

En France, la Commission Sauvé constituée après les affaires Preynat et Barbarin à Lyon recense environ 330 000 victimes agressées par 3 000 prêtres et quelques laïcs. La Conférence des Évêques de France ne reconnaît pas les conclusions de la Commission Sauvé et le pape ne l'a toujours pas reçue malgré sa promesse... La Conférence des Évêques de France admet quelques cas qu'elle accepte d'indemniser mais d'une manière indécente (voir l'émission « complément d'enquête » de France 2).

L'Église doit payer, c'est un devoir moral et un

devoir civil prévu par le Code pénal. L'Église doit reconnaître juridiquement sa responsabilité et réparer financièrement tous les crimes et abus sexuels commis en son sein. Or la Commission de Réparation instituée par l'épiscopat français rechigne, ergote, pleurniche : « On n'a pas les moyens » et minimise les faits.

L'Église peut payer. Face à ses minables arguments, la FNLP a décidé de faire sa propre enquête : l'Église a-t-elle oui ou non les moyens de payer ?

Oui et tout l'ouvrage de la FNLP « *Un trésor pour laver une infamie* » le démontre. L'argumentation est étayée par les recherches menées par les fédérations départementales de la Libre Pensée. Bien que partiel, l'état des lieux établi sur le fondement des comptes certifiés de 93 associations diocésaines le confirme : l'Église de France dispose d'un trésor de 8 à 9 milliards d'euros pour laver *partiellement* une infamie dont le coût de l'indemnisation pourrait se situer entre 1 et 2 milliards.

Alors oui, l'Église doit payer, l'Église peut payer.

À la suite de cet exposé clair et argumenté, de nombreuses questions ont été posées à Dominique. Parmi lesquelles :

Les crimes et abus sexuels sur mineurs sont-ils prescriptibles ?

Dominique : Selon la loi, ils peuvent

pris en compte 20 ans après la majorité de la victime, soit jusqu'à l'âge de 48 ans. Est-ce suffisant ? Les avis sont partagés. Pour l'instant, il y a la loi.

Le Vatican fait semblant de découvrir l'étendue du problème. Comment est-ce possible ?

Dominique : Le Vatican est une hydre très décentralisée, ce qui lui permet de dissimuler crimes et richesses.

Qui paiera dans les départements concordataires d'Alsace-Moselle et de Guyane ?

Dominique : Pas de réponse pour l'instant mais c'est l'Église qui doit payer et non le contribuable !

La réunion aurait pu continuer encore longtemps car les questions abondent et de nouvelles voient le jour.

Merci encore à Dominique Goussot pour sa clarté et sa disponibilité.



Conservation du Patrimoine et Reconquête cléricale

par Françoise Rousseau

À voir le nombre de travaux en cours dans les églises et édifices religieux de nos villes et villages de France, on finit par se poser quelques questions...

Prenons des exemples dans l'Essonne :

« La Basilique de Longpont est autant un lieu cultuel que culturel. Elle est l'un des éléments majeurs du patrimoine de la Commune ».

C'est donc à ce titre que M. Alain Lamour, maire de Longpont sur Orge ceint de son écharpe a participé en février 2023 à l'inauguration de la restauration du portail ouest. Une grande fête était organisée à cette occasion en présence de tous les « parrains » de l'opération (État, région, département, fondation du Patrimoine dite Fondation Stéphane Bern, Société Historique). Le financement des travaux est tout ce qu'il y a de plus légal et légitime, c'est un vrai joyau du Moyen Âge, un condensé de tout ce que les artisans de l'époque pouvaient réaliser. Cette église, consacrée basilique en 1913, le mérite sans contestation.

Mais les commentaires publiés sur internet montrent bien que derrière le culturel se profile le cultuel : le 10 mars 2023, un paroissien écrit ceci (et c'est son droit) : « *Je suis très content de participer à un projet pour la gloire de la Vierge Marie* ». Et les pèlerinages présents à cette basilique Notre Dame de Bonne Garde sont encore plus beaux dans ce cadre restauré. À noter que la basilique a aussi une bonne acoustique, que de nombreux concerts y ont lieu ! On pourrait peut-être envisager d'en faire un lieu purement culturel !

De même l'église Saint-Aignan de Chalou-Moulineux construite entre le XI^e et le XVI^e, mérite



Inauguration de la restauration du porche de la basilique de Longpont (4 février 2023)



L'église Saint-Aignan de Chalou-Moulineux

tout l'intérêt patrimonial, architectural auquel elle a droit. Là encore les fonds viennent de l'État, du ministère de la culture, de la région, du prix Pèlerin et d'un financement participatif (source : le Républicain d'avril 2023).

Et presque toutes les semaines, nous trouvons ce même type d'informations dans ce journal !

Quel constat ? Depuis que la notion de patrimoine n'est plus réservée à un certain élitisme, de nombreuses églises sont ainsi restaurées, sauvées de la décrépitude. Mais avec quels fonds ? Ceux du mécénat (66 % des donations sont déductibles des impôts donc indirectement, tous les contribuables financent) et des collectivités (État, ministère de la culture, région, municipalité, département, là encore mais directement, par nos impôts).

Cependant tous ces édifices religieux continuent à remplir leur rôle cultuel et ils reprennent vie grâce à ces restaurations qui les embellissent, les sécurisent. Les quelques programmations culturelles (expo, concerts) sont rares et **cachent la réalité : nos impôts permettent de restaurer des lieux culturels catholiques**. Il n'y a ni mosquée, ni beaucoup de synagogues qui peuvent bénéficier de ces avantages car construites après 1905...

En conclusion, la construction de nouveaux lieux de culte est pratiquement inutile. À l'exception des villes nouvelles (cf. la cathédrale d'Évry) ou dans des lieux totalement nouveaux comme le plateau de Saclay (chapelle du Centre Teilhard de Chardin) !

L'Église peut, sans beaucoup de frais pour elle, faire restaurer ses bâtiments anciens, historiques, au nom de la préservation du Patrimoine !

Création d'un « Cercle rationaliste » à l'université de Paris-Saclay !

Le 11 avril à Orsay, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'association intitulée « Cercle rationaliste à l'université Paris-Saclay » en présence de 16 personnes, libres penseurs, rationalistes ou membre de l'AFIS à titre personnel (5 personnes étaient excusées).

Après l'avoir amendé, le projet de statuts a été adopté et un bureau de 5 personnes a été constitué.

Auparavant, un rappel a été fait de l'origine de cette initiative : l'implantation récente par les jésuites d'un centre culturel « Teilhard de Chardin » en plein cœur de l'université Paris-Saclay avec pour mission d'investir le milieu étudiant pour « réconcilier la science et la foi ».

Depuis, nous avons également appris qu'une association évangélique « L'Éveil » avait organisé une conférence sur le campus de l'Université Paris-Saclay, sur le thème « Neurosciences et foi », en concluant sans argument ni consensus scientifique, que « le cerveau était programmé pour la foi » (sic) !

Dans ce cadre, les objectifs de l'association sont les suivants :

- promouvoir le rationalisme et le matérialisme méthodologique, fondements de la Science, et seules voies possibles pour faire progresser la connaissance scientifique ;
- lutter contre toute tentative de prosélytisme religieux ou non, mêlant science et croyance dans un cadre scientifique et universitaire ;
- défendre la laïcité et faire respecter la loi de 1905.

Informations, propositions et questions relevées au cours de la discussion :

- L'inauguration du Centre Teilhard de Chardin est prévue début juin avec une journée portes ouvertes le 3 juin et une messe de consécration de la Chapelle le 4 juin avec l'archevêque de Paris, l'évêque d'Évry et le représentant des Jésuites. Des conférences ont commencé et une publication est déjà sortie. 11 étudiants sont accueillis en colocation. Il ne s'agit pas d'une simple aumônerie !
- Le 15 juin, si financement, une conférence sur Science et Religion pourrait avoir lieu à la Maison des Sciences de l'Homme de Paris-Saclay (à suivre).
- Le Cercle n'a-t-il seulement comme vocation qu'à combattre l'entrisme de la religion sur le campus ? Réponse : consensus pour combattre toute forme d'intrusion non rationaliste et ne pas

voir l'université Paris-Saclay mêlée à des entreprises de propagation de la foi au nom de la Science.

- Il y a urgence à occuper le terrain face à l'offensive des religions ou de groupes défendant des thèses qui n'ont pas leur place dans un contexte universitaire et scientifiques : ça n'a choqué personne que des Jésuites s'installent sur le campus... (à 100m de l'École Normale Supérieure). Utiliser les réseaux sociaux ?
- Vérifier que l'université reste dans le droit, notamment en termes de défense de la laïcité et de la neutralité du service public. Vérifier les règles d'attribution des salles. Intervenir auprès de la direction en cas d'affichage visant à mélanger science et religieux.
- Comment sensibiliser les étudiants qui ont, par exemple, des associations disciplinaires ? Voir si des étudiants sont préoccupés par la laïcité et leur proposer d'agir ensemble. Notre objectif : élargir notre Cercle aux jeunes rationalistes.
- Sujet possible de conférence, entre autres : Teilhard de Chardin, un imposteur ?
- Ce qu'il reste à faire avant de pouvoir organiser une ou des réunions publiques à Paris-Saclay : déclarer l'association à la préfecture pour publication au Journal Officiel pour, ensuite, pouvoir demander une salle à la direction de l'université...



La Commune de Paris, cible de tous les réactionnaires revanchards...

13 décembre 2022 : la « basilique » du Sacré-Cœur de Montmartre est élevée au rang de monument historique national ce qui lui permet de bénéficier de toutes les aides d'État et autres pour sa conservation !

Rappelons quand même que ce bâtiment fut édifié à la suite d'un vœu personnel qui va devenir « vœu national » d'Alexandre Legentil pour demander pardon des fautes commises contre le pape (la prise de Rome par Garibaldi), contre la religion catholique (déchéance de la France depuis la Révolution). Et les mesures prises par la Commune de Paris a renforcé ce vœu.

En 1873, la **loi d'utilité publique** votée par 382 députés royalistes (contre 182, abstentions 160) prévoit que l'Église sera construite exclusivement avec des fonds provenant de conscriptions (le « Vœu national ») et sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique. Et là l'idée de laver la souillure des Communards est bien dans l'air ! Lors de la pose de la 1^{re} pierre, Hubert de Fleury (un des initiateurs du Sacré-Cœur) déclare : « *C'est là où la Commune a commencé, là où ont été assassinés les généraux Clément et Thomas... Nous nous rappelons cette butte garnie de canons, sillonnée par des énergumènes avinés, habités par une population qui paraissait hostile à toute idée religieuse et que la haine de l'Église semblait animer* ».

Qui oserait encore dire que le Sacré-Cœur est un édifice neutre ? Que son inscription aux monuments historiques n'a pas de sens politique ? (Pour Éric Fournier, il s'agit du retour d'une mémoire clérical, conservatrice.)

Et que dire alors de la béatification de 5 religieux le 22 avril 2023 ? Ces 5 religieux ont été exécutés lors de la Semaine Sanglante rue Haxo (l'Église les a béatifiés en tant que « martyrs de la rue Haxo »).

Mais replaçons cet épisode dans son contexte.

Ces religieux font partie de 74 otages arrêtés par les Communards quelques semaines auparavant. La Commune de Paris a proposé à plusieurs reprises à Adolphe Thiers, chef des Versaillais, d'échanger ces otages contre Blanqui mais Thiers refuse car il a peur de Blanqui qu'il considère comme un chef charismatique donc dangereux. Il pense aussi que l'exécution des otages offrirait un avantage politique à son camp lorsque les Versaillais entreraient dans Paris le 21 mai. Les troupes de Thiers n'hésitent pas : exécutions sommaires, arrestations brutales et aléatoires ! Il n'est pas bon être ouvrier ou semblant l'être à Paris cette semaine-là ! Plusieurs milliers de morts (10 à 20 000) !

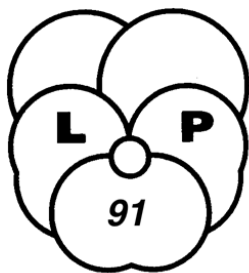


En riposte, 50 otages sont exécutés (36 gardes, 10 prêtres et religieux et 4 informateurs de police). Sans justifier quoi que ce soit, on peut comprendre et surtout reconnaître que ces otages sont les victimes du gouvernement Thiers. Mais ça, les médias qui ont largement couvert ces cérémonies de béatification ont omis de le raconter. CNews a consacré la journée du 22 à ces cérémonies, à disserter sur la

violence de la Commune, sur la grande bonté des religieux... Radio Vatican fait des émules, la chaîne KTO ne lui suffit pas !

Mais au fait, 10 religieux sont exécutés et pourquoi seulement 5 sont dignes d'être béatifiés ! Y aurait-il des religieux moins martyrs que les autres ? des brebis galeuses ? Dieu ou plutôt le pape François a reconnu les siens ? En tout cas ces 2 événements (Sacré-Cœur et béatifications) rentrent bien dans le processus actuel de l'offensive de l'Église catholique de reconquérir l'espace public. (Voir n° 18 Arguments à ce sujet).

Pour leur part, la Libre Pensée et les Ami(e)s de la Commune de l'Essonne iront honorer la mémoire du Communard Maxime Lisbonne le 21 mai au cimetière de La Ferté-Alais.

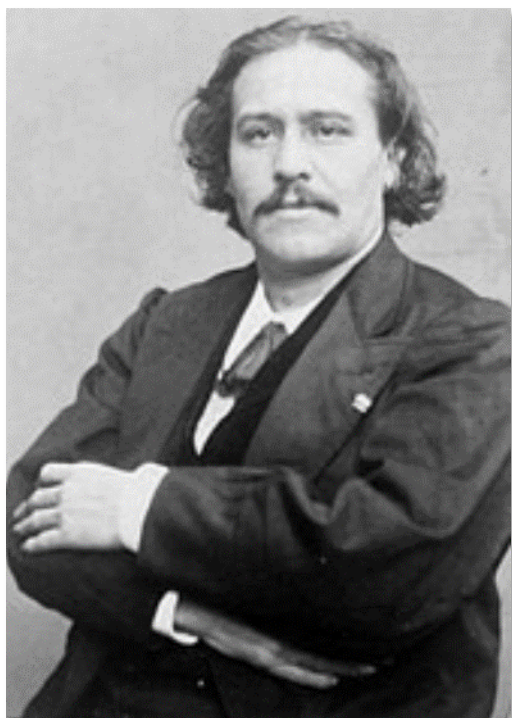


Hommage à Maxime LISBONNE, héros de la Commune de Paris

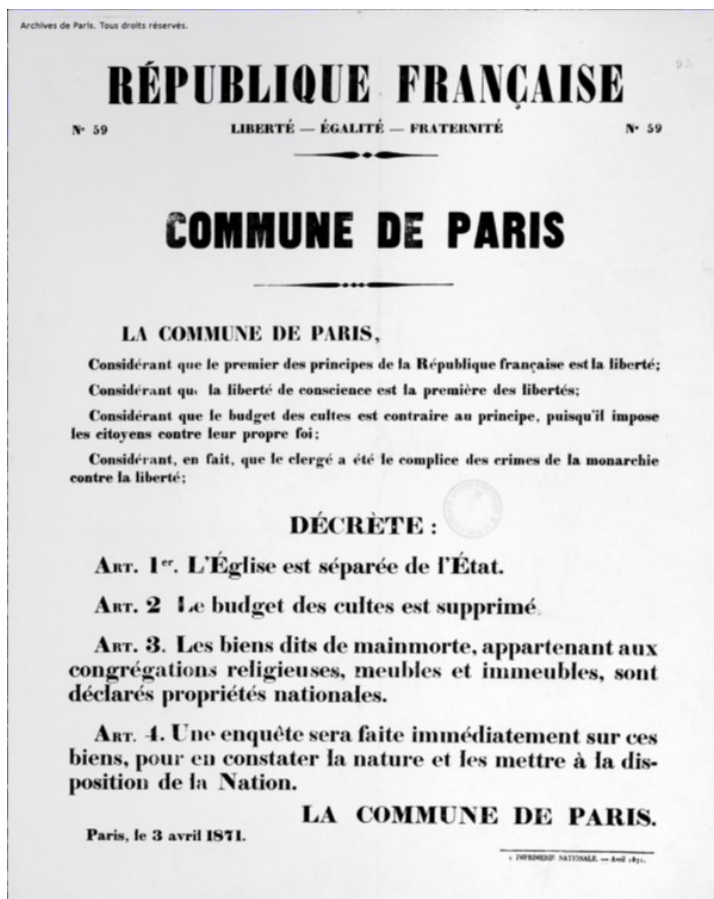
Il y a deux ans, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris, la Fédération de l'Esbonne de la Libre Pensée avait organisé un rassemblement au cimetière de La-Ferté-Alais pour célébrer la mémoire de Maxime Lisbonne, figure et héros de la Commune, qui y est enterré. Étaient présents avec la LP 91, Les Amis de la Commune, Mme le Maire de La-Ferté-Alais, l'ancien maire Philippe Autrive (*à présent décédé*).

DIMANCHE 21 MAI 2023 à 10h au cimetière de La-Ferté-Alais
nous honorerons à nouveau la mémoire de Maxime LISBONNE
ainsi que tout ce pour quoi la Commune de Paris a combattu !

La Libre Pensée 91 et les Amis de la Commune de Paris
vous invitent à y venir nombreux !



Maxime Lisbonne



DÉCLARATION SOLENNELLE

La Libre Pensée s'adresse au mouvement laïque, démocratique, syndical et humaniste : après la Ligue des Droits de l'Homme menacée par Darmanin, la Fédération nationale de la LP est en butte aux attaques et agressions de l'extrême-droite, des ultras catholiques et de la Réaction

Chacun le sait, la **Libre Pensée** agit de manière conséquente pour la défense de la *loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État*. C'est pourquoi, elle agit sur tous les terrains, notamment juridique, pour faire respecter l'**Article 28** de cette loi qui prohibe d'ériger tout symbole religieux sur un emplacement public, **après le 1^{er} janvier 1906**.

Loin de vouloir éradiquer les symboles religieux, la **Libre Pensée** demande que les *Vierges, Statues, crèches catholiques* soient désormais à leur juste place : dans le domaine privé et / ou religieux, au nom du principe de **Victor Hugo** : « *L'Église chez elle et l'État chez lui !* ». Ceux qui ont été érigés avant le **1^{er} janvier 1906** ne sont pas visés par cette prohibition, la **Libre Pensée** n'a aucune remarque à faire sur leur existence et emplacement.

Il a fallu **trois condamnations de Justice administrative**, conclues par celle du **Conseil d'État**, la plus haute juridiction administrative de ce pays, pour dire le **Droit** à un Maire qui confond ses opinions privées et religieuses avec la **mission de défendre l'Intérêt général**, aux **Sables d'Olonne** en Vendée à propos d'une statue de « *saint-Michel* » (1).

Il faudra aussi **trois condamnations**, avec celle du **Conseil d'État** qui viendra nécessairement, pour que le Maire de la **Flotte-en Ré** en Charente-Maritime soit enjoint aussi de déplacer une statue de

la « *Vierge Marie* » indûment placée sur un espace public après le **1^{er} janvier 1906**.

Il a fallu **6 condamnations** en Justice administrative (trois en référé, trois sur le fond) pour que **Robert Ménard** soit enjoint d'arrêter de mettre une crèche catholique de Noël dans la Mairie de **Béziers**.

Face à cette défense de la **laïcité institutionnelle de l'État** et des collectivités publiques, les Tenants de la **Réaction d'extrême-droite, cléricale et catholique** menacent et injurient. Ils organisent des manifestations et des rassemblements agressifs et vindicatifs contre la **Libre Pensée**, vouée aux gémonies pour son action laïque et démocratique. Les murs de sa librairie sont régulièrement tagués et dégradés, sa vitrine a même été brisée, ce qui a conduit l'Association, par souci de sécurité pour le personnel et les locaux, à fermer son local de vente et d'exposition pendant plusieurs mois

Régulièrement aussi, des rassemblements agressifs sont organisés devant ses locaux ou à proximité, comme lors d'un Noël où **Civitas** a fait « *une crèche vivante* » place de l'Estrapade (il n'a pas manqué de volontaires chez les **Intégristes catholiques** pour faire l'âne et le bœuf), en février 2022 : <https://youtu.be/JXtUIQN1rJc> et plus récemment le 16 avril 2024 où l'agressivité monte en puissance : À Paris, Touche pas à ma statue mani-



festait contre la Libre Pensée - Boulevard Voltaire (bvoltaire. fr). Ils sont courageux, mais pas téméraires, ils n'osent s'en prendre aux juridictions qui unanimement ont dit le **Droit**, ils s'en prennent à la **Libre Pensée**.

Devant ces faits, la **Libre Pensée** a saisi le **Procureur près le Tribunal judiciaire de Paris** pour lui demander d'intervenir pour que cessent de tels agissements **contre la liberté d'expression et d'association**. Les agresseurs et les insulteurs devront rendre des comptes. Nous verrons si **monsieur le Procureur de Paris** entend donner suite à notre interpellation que nous rendons publique. De même, régulièrement des mains courantes ont été enregistrées au **Commissariat de police** du V^e Arrondissement de Paris avec demande de vigilance sur nos locaux, sans que cela ait visiblement le moindre effet. Pourtant les locaux de la **Libre Pensée** sont à quelques pas du Commissariat.

Le média d'extrême-droite **Boulevard Voltaire** a engagé sa responsabilité morale, politique, éthique, civile et pénale en diffusant cette vidéo qui est un appel à faite taire la **Libre Pensée** « *par tous les moyens* » comme le dit un protagoniste. Ceci ne restera donc pas sans suite.

Nos camarades de **l'Hérault**, de **Vendée**, de **Charente-Maritime** reçoivent des tombereaux d'injures et de menaces, parce que la Justice leur a donné raison. Pour la **Réaction et l'extrême-droite**, la **Force** doit primer sur le **Droit**.

La **Libre Pensée** demande à toutes les associations laïques, aux organisations démocratiques, aux syndicats ouvriers, aux partis politiques républicains et laïques, aux **Obédiences maçonniques**, à toutes celles et à tous ceux qui sont attachés à la **Démocratie** de manifester leur solidarité avec la **Libre Pensée** contre ces agressions d'extrême-droite, cléricales et réactionnaires.

Dans tout le pays, les villes et les campagnes, manifestez votre solidarité avec la Libre Pensée !

Personne ne pourrait comprendre qu'il n'en soit pas ainsi

Après la **Ligue des Droits de l'Homme** et des associations dissoutes au nom de la loi liberticide dite « **Séparatisme** », avec des Obédiences maçonniques comme la **Grande Loge de France** qui subit les mêmes attaques et dégradations de ses locaux (BOURGES - TAGS ANTI-MACONNIQUES SUR UN TEMPLE - GADLU. INFO - Franc-Maçonnerie Web Maçonnerie), il convient de réaliser une **Union la plus large possible** pour stopper ces agissements inadmissibles. Pour la **Libre Pensée** qui s'associe à toutes les initiatives contre la répression et les dissolutions, toute agression, toute menace, toute atteinte aux libertés commandent une condamnation absolue.

Pour envoyer vos prises de position, écrire à : C. eyschen-VP@fnlp. fr ou à : **Christian Eyschen, Secrétaire général de la Libre Pensée - 10 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 Paris (France)**

La Fédération nationale de la Libre Pensée remercie par avance tous celles et tous ceux qui la soutiendront contre ces menées liberticides.

Paris, le 20 avril 2023

(1) **Saint-Michel** est appelé « *l'Archange* » ou ange en chef dans la **Bible**. Il est aussi appelé : « *Prince des Archanges, Archange du Premier Rayon, Défenseur de la Foi, Prince de tous les anges du Bien, chef des forces du ciel, de la milice céleste, champion du Bien* ». C'est donc pleinement et non accessoirement un symbole religieux. Présenté par la Réaction du Sabre et du Goupillon comme le « saint-Patron » des parachutistes, il faut rappeler qu'il n'y a pas dans la République laïque de « Saint patron » de quelques catégories d'agents de l'État, parachutistes ou autres.

Suite à notre envoi de cet « Appel à solidarité » à toutes organisations démocratiques et laïques du département, nous avons reçu ce message de l'une des députés NUPES de l'Essonne :

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de cet appel de la Fédération nationale de La Libre Pensée.

Scandalisée, je tenais à vous faire part de mon soutien plein et entier face aux attaques répétée de l'extrême droite.

Face au dangereux glissement du bloc libéral vers le bloc d'extrême droite, nous devons faire face.

Après les attaques que vous avez subies et la remise en cause de la LDH par le ministre de l'Intérieur nous devons nous attendre à de nouvelles attaques contre les libertés individuelles et associatives.

Vous pouvez compter sur mon engagement en tant que députée LFI / NUPES.

Cordialement,

Farida Amrani,

Députée de l'Essonne.

Solidarité avec la Ligue des Droits de l'Homme

Texte signé par 35 organisations démocratiques dont la Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNLP)

Auditionné par la commission des lois du Sénat sur les techniques de maintien de l'ordre à Sainte-Soline, en réponse à une intervention du sénateur **Bonhomme** invitant à cesser le financement des associations « *qui n'ont rien à voir avec l'état de droit, quoi qu'elles en disent* », le **ministre de l'intérieur** a estimé que la subvention accordée à la **Ligue des Droits de l'Homme** « *méritait d'être regardée dans le cadre des actions qu'elle a pu mener* ».

Les dernières digues cèdent face au tournant autoritaire emprunté par le ministre de l'Intérieur. Il n'hésite plus à s'attaquer à tous les acteurs qui remettent en cause son action, jusqu'à s'en prendre à la LDH qui, depuis des décennies, combat pour la protection des droits et libertés et des valeurs démocratiques.

La Ligue des Droits de l'Homme a été créée il y a 125 ans, au lendemain de l'affaire **Dreyfus**, par des esprits résistants en vue de combattre l'injustice antisémite, elle a été de toutes les luttes historiques contre le fascisme, pour la laïcité, pour la garantie des libertés publiques et la reconnaissance de nouvelles. Jusqu'à ce jour, le seul régime à avoir remis en cause son existence était celui de **Vichy** en 1940. L'actualité la plus récente a rappelé l'utilité de l'action de la LDH qui a, grâce à ses observateurs et observatrices, dénoncé les dérives du maintien de l'ordre et l'entrave à l'intervention des secours sur **Sainte-Soline**. La ligue a appelé à une désescalade de la violence, et se trouve encore à l'origine avec plusieurs organisations et syndicats, des récentes condamnations de préfetures, en raison de l'atteinte portée à la liberté de manifestation.

La LDH est à l'origine de bien des avancées du droit et des libertés avec des contentieux qu'elle a gagnés, devant le Conseil constitutionnel, la Cour de cassation et le Conseil d'État.

Comme à son habitude, le **ministre de l'Intérieur** ignore que le soutien financier aux associations n'im-

plique pas que les collectivités soient en accord avec l'ensemble des revendications ou des positionnements politiques pris par l'association dans le débat public. Une fois de plus, le **ministre de l'Intérieur** fait preuve de défiance à l'égard du monde associatif, en insinuant qu'il faut réserver le bénéfice des subventions aux bons soldats, à ceux et celles qui feront acte d'allégeance à la politique du gouvernement, sans remettre en cause ses actions, sans dénoncer ses dérives, sans troubler l'ordre public.

La restriction des financements accordés aux contre-pouvoirs et aux associations de défense des droits humains est symptomatique du vacillement de l'État de droit. Les propos du ministre confirment non seulement la menace qui pèse sur le tissu associatif, en particulier depuis la mise en œuvre de la loi dite « **séparatisme** » du 24 août 2021, mais plus globalement sur les contre-pouvoirs et ceux qui prônent une certaine idée de la liberté, de la démocratie et de l'État de droit. La rhétorique déployée par le ministre de l'Intérieur est dangereuse et témoigne du basculement de ce dernier, et du gouvernement auquel il appartient, dans l'illibéralisme autoritaire. Le ministre sape le fondement même de l'idée politique en disqualifiant toute opposition, la faisant désormais passer pour du « terrorisme intellectuel ». Si vous n'êtes pas d'accord avec **Gérald Darmanin**, vous êtes suspect.

Mais les tentatives de bâillonnement seront vaines car, pour reprendre les termes du **Président de la LDH**, « **nous continuerons** ». Plus que jamais **nous continuerons et agissons ensemble**, contre ceux et celles qui s'en prennent au modèle démocratique, contre ceux et celles qui veulent gouverner avec et par la peur, contre ceux et celles qui entendent mettre en œuvre un projet délétère et qui génèrent eux-mêmes le séparatisme contre lequel ils et elles disent lutter, contre ceux et celles qui sont à l'origine de la mise à mal du contrat social et de la République.

Le ministre de l'Intérieur doit cesser ses attaques contre le monde associatif. Soutien à la Ligue des droits de l'homme !

Lors d'une audience publique à l'Assemblée nationale concernant les conditions du maintien de l'ordre, le ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, au lieu de rendre compte de sa responsabilité en ce qui concerne les violences policières, a préféré menacer la **Ligue des Droits de l'Homme**. Il a suggéré qu'il pourrait revoir les subventions d'État versées à la LDH. Il lui reproche précisément le travail d'observation des agissements de la police pendant les manifestations, travail absolument nécessaire pour garantir le droit de manifester et documenter les violences policières d'État que le monde entier reproche désormais à la France. La FNLP invite à signer

La Fédération nationale de la libre pensée se tient aux côtés de la LDH, qui depuis 1898 défend inlassablement les droits fondamentaux. Seul l'État de

Vichy avait osé s'attaquer à une organisation qui a mené des combats exemplaires, depuis la défense du **Capitaine Dreyfus**, victime déjà d'une violence d'État. **Gérald Darmanin** n'a plus de limites dans la course qu'il mène pour coller aux thématiques de l'extrême droite.

La FNLP rappelle qu'elle mène un combat contre « **la loi séparatisme** » qui invite déjà à restreindre les moyens des associations qui seraient rétives à l'idéologie de l'État : le ministre de l'intérieur est ici bien cohérent avec la méthode du gouvernement Macron vis-à-vis des associations. La FNLP rappelle que la liberté d'association, obtenue en 1901, est un droit fondamental auquel on ne touche pas sans porter atteinte à la démocratie.

La statue du Chevalier de La Barre rétablie face au « Sacré-Cœur » !

Les 7 et 8 avril 2023, s'est tenue à Paris une Conférence internationale pour l'Abrogation des Concordats, des Églises officielles, des religions établies et pour la suppression de leurs privilèges et biens indûment acquis.

Devant un public intéressé, les représentants de la Libre Pensée de France, d'Angleterre, d'Uruguay, d'Italie et des associations laïques d'Allemagne, des USA, de Norvège, de Grèce, de Russie, du Liban ont exposé la situation dans leur pays respectif, sous l'égide du **Bureau européen de Coordination de la Libre Pensée** et de l'**Association internationale de la Libre Pensée**. Ont été ainsi analysée et présentée la place des **14 Concordats** dans l'Union européenne. La place du **Statut clérical d'exception d'Alsace-Moselle** a été aussi abordée et a été exigée son abrogation. **Philippe Guglielmi**, Président d'honneur de **Laïcité-Liberté** a exposé avec bonheur et précision l'apport républicain de **Pasquale Paoli** et la laïcité dans la **Constitution corse** de 1755 – 1769. **Christian Eyschen**, Porte-parole de l'**AILP** a présenté les conclusions des travaux de cette **Conférence internationale** en présentant la **Déclaration internationale**.

La Statue originelle du **Chevalier de la Barre** – martyrisé par l'**Église catholique** et la **Monarchie de l'Ancien-Régime**, pour ne pas avoir salué une procession religieuse – a été rétablie à sa place d'origine de 1905, devant la basilique dite du « **Sacré-Cœur de Jésus** », destinée à expier « *les crimes de la Commune de Paris* ». Le **Chevalier de la Barre** est devenu le symbole de la **liberté de conscience** et de la **Libre Pensée**. Cette statue inaugurée, lors du **Congrès mondial de la Libre Pensée** en 1905 à Paris au moment du vote de la **loi de Séparation des Églises et de l'État**, devant une foule de 25 000 manifestants, a toujours été insupportable pour les suppôts de la **Réaction**. Ainsi l'**Évêché de Paris** la fit déplacer en 1926 dans le **square Nadar** en contrebas de la **Butte Montmartre**. En 1941, les **nazis** avec le soutien du **Régime de Vichy** la déboulonnèrent avec toutes les statues des Humanistes, des Laïques, des Philosophes des **Lumières**, des Francs-Maçons, pour faire du bronze récupéré



La statue avec son créateur

pour les canons. Mais les statues des « *saints* » et de **Jeanne d'Arc** furent épargnées par la furie fasciste et corporatiste...

Un public important de libres penseurs et de laïques, devant une foule de touristes très intéressés et dûment informés par un dépliant de la **Libre Pensée** en plusieurs langues expliquant le sens du rassemblement, se pressait devant la statue à nouveau érigée en hommage à **François-Jean Lefebvre de la Barre**. Tour à tour, **Nicole Aurigny**, vice-Présidente de la **Libre Pensée**, **Jean-François Cocquet** de la **Ligue des Droits de l'Homme** d'Abbeville (où il y aussi un monument en hommage au **Chevalier de la Barre**) et **Marianne Feltrin** des **Amis de la Commune de Paris** prenaient la parole pour saluer cet événement, disons-le à proprement parlé **HISTORIQUE**. Ce fut un grand moment d'émotion partagée.

La **Ligue de l'Enseignement**, qui va accueillir la Statue pour l'exposer de manière permanente à son siège national, saluait le Rassemblement par un message de soutien et de sympathie. Lors de la **Conférence internationale**, **Jean-François Chagnet**, vice-Président de la **LDE**, concluait son propos très fouillé sur le **Chevalier** par cette formule « *Le don de la statue par la Libre Pensée engage la Ligue de l'Enseignement pour la laïcité et pour transmettre à la jeunesse le sens du Martyre de la liberté de conscience.* »



Une communauté religieuse a créé une cité sur la commune de Bruyères-le-Châtel (91) *par Danièle Dugelay*

Vous vous souvenez peut-être, mes amis, que nous avons parlé d'un projet de construction d'une communauté religieuse, il y a plusieurs années, qui avait été refusé par le maire et une partie de la population. À l'époque nous avons pensé que c'était terminé et nous avons tort. En fait, la communauté a fait un procès qu'elle a gagné car le maire n'avait pas le droit de refuser un permis de construire pour des raisons autres que celles prévues par les textes. Le tribunal a ajouté en plus que ce n'était pas une secte, mais un mouvement catholique reconnu par le Vatican, ce qui fut reconnu par l'évêché et par l'Unadfi.

La construction du projet « **MARIAPOLIS** » ou « **Cité de Marie** » a été commencée en 2000 en bordure du village, sur le site d'Arny et sur un terrain de **24 ha** acheté grâce à des dons pour 1,83 millions d'euros. Les créateurs sont des **Focolari** et ils présentent leur cité comme un Centre de rencontres. 1/3 de la surface est réservé aux adeptes avec un très beau bâtiment, hôtel, restaurant et des habitations pour 150 adeptes. Le reste du terrain accueille des maisons et des entreprises qui adhèrent aux idées du mouvement Focolari. La réalisation de la totalité devrait durer 20 ans. Une partie est réservée à un parking et des installations pour les Scouts qui y vont chaque semaine. Parmi les entreprises, il faut noter une maison d'édition nommée « Nouvelle Cité ». Pour parler de l'ensemble, les adeptes parlent de la « **Cité Pilote d'Arny** ». Des associations ont été créées (mouvement des Focolari du Parc d'Arny, Association de la Cité Pilote d'Arny, l'Association Familles Nouvelles...).

Le mouvement Focolari est né en Italie en 1943, créé par une jeune institutrice Chiara Lubich et des amies et s'est trouvé inséré dans l'Église catholique par Jean XXIII. Il accepte des chrétiens, mais aussi des croyants d'autres religions et des non croyants car c'est un endroit de « **rencontres** ». Le grand principe est tiré d'une prière de Jésus : « **Que tous soient un...** » Si j'ai bien compris, la société des humains doit exister en similitude et dans la confiance. C'est vrai qu'on n'a aucune raison de se disputer avec un autre soi-même. Je n'ai pas de chiffres récents, mais en 2012 Le mouvement était présent dans 182 pays avec 140 000 animateurs, et 2 millions d'adhérents et sympathisants. À la mort de Chiara Lubich, c'est une autre italienne, Maria Voce qui fut la présidente des Focolari. Il paraît que c'est (ou c'était) une femme très influente. Elle est peut-être décédée aussi ou trop âgée, car j'ai trouvé deux nouveaux noms : Margareth Karram qui serait accompagnée d'un coprésident. **En France, toujours en 2012, il y avait**

2 500 Focolari. On devrait trouver sur Internet des résultats plus récents.

Mouvement catholique ou secte ? Il y a eu des problèmes d'abus sexuels comme dans d'autres groupes catholiques. Il est question d'abus sexuels sur des enfants ou de jeunes garçons par un certain JMM, mais de nombreux commentaires font état de l'existence d'abus par d'autres personnes qui auraient été cachées par les responsables. Une enquête aurait été lancée. Cela ne fait pas du mouvement une secte. Par contre, un livre est sorti récemment (2020 ?) « **Dieu, les Focolari et moi. La libération d'une duperie** » écrit par une ancienne membre italienne, Renata Patti. (voir lenversdudedecor.org). Les révélations qui y sont publiées ont provoqué de nombreuses réactions qui ont bien démontré la **dérive sectaire** du mouvement. Quelques extraits : « Ils ont vécu dans leur esprit et dans leur chair les effets du poison. Celui de l'emprise subtile exercée par des malades ou des gourous que d'autres prennent pour des saints »... « à la limite de la mort psychologique et spirituelle », « Il y a..., à partir de sa mystique de l'unité, l'exigence de renoncer totalement à sa personnalité propre, à toute volonté personnelle », « les manipulations mentales de la part des responsables », « le danger mental de son emprise », « la progressive dissolution des personnes jusqu'à la tentation du suicide... », « une organisation sectaire », « morts morales ». Ces révélations sont arrivées au moment où l'Église catholique envisageait la canonisation de la créatrice des Focolari. Inutile de dire que l'Église n'en parle plus et fait le dos rond. Il y a eu une enquête et les conclusions sont sur YouTube, mais je n'ai pas eu le temps de voir la vidéo dont certains disent qu'elle a été censurée.

Les dangers : ce sont ceux de toutes les sectes avec emprise mentale, mais je crois qu'il y a pire. Le mouvement des Focolari a un **projet politique** qui n'est pas seulement celui de l'Église catholique. La **fraternité universelle et l'unité** sont à la base de toute relation humaine et donnent forme à un projet politique de société. Le **MPPU** est un réseau de réflexion et d'action pour promouvoir ce projet politique. Il rassemble des élus, des fonctionnaires, des étudiants, des citoyens de toutes appartenances politiques. Ils agissent à tous les niveaux de décision. On est loin de la lutte des classes. C'est bien en place en Italie, mais le MPPU s'étend maintenant en Allemagne, en Argentine, au Brésil, en Corée, en **France**, en Suisse, etc. Un projet économique accompagne le projet politique : **l'économie de communion**.

Appel : Contre les Violences policières d'État ! Contre la répression ! Pour le droit de manifestation !

Depuis des semaines, à l'initiative du **Gouvernement Macron/Borne** se déchaîne une violence d'État contre les manifestants et les manifestations contre la **contre-réforme des retraites** et particulièrement contre la Jeunesse.

Tout est prétexte, comme dans les **Deux-Sèvres** pour mener des véritables opérations militaires d'une brutalité sans égale contre les manifestants. Partout la **violence policière d'État** se déchaîne. On compte des dizaines de blessés et plusieurs personnes entre la vie et la mort. Nous exigeons l'arrêt immédiat de ces violences policières d'État.

Il est clair qu'il ne s'agit plus de « *bavures policières* » ou de « *dérapages* ». C'est un véritable système qui est mis en place pour terroriser la population, en utilisant bien souvent la police en contradiction avec les missions initiales qui lui sont dévolues. C'est au plus haut sommet de l'État que sont organisées ces violences et ces provocations contre le **droit de manifester** une autre opinion que celle du Gouvernement.

La Démocratie est en danger !

Nous condamnons ces **violences policières d'État** et appelons à la constitution d'une **Commission d'enquête indépendante** pour apporter toute la lumière sur les agissements du gouvernement et de sa police.

Qui donne les ordres pour cette répression et cette violence qui se déchaînent sans limite ?



La **police** ne saurait être juge et partie, en démocratie, elle relève comme tout citoyen des lois de la république. Seule une initiative **indépendante** peut apporter toute la lumière sur ces actes inadmissibles et désigner les véritables responsables.

Nous apportons toute notre solidarité aux victimes de la répression et nous exigeons que Justice leur soit rendue et que les responsables rendent compte de leurs actes devant les Tribunaux.

Retrouvez l'appel en ligne :
<https://www.fnlp.fr/2023/04/07/appel-contre-les-violences-policieres-detat-contre-la-repression-pour-le-droit-de-manifestation/>

Souscription pour la statue originelle du chevalier de La Barre à Montmartre devant le « Sacré-Cœur ».

C'est fait ! La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a reconstruit la statue du **Chevalier de La Barre** dans sa forme originelle, celle qui avait été inaugurée lors du **Congrès mondial de la Libre Pensée de 1905 de Paris**, congrès pour appuyer le vote de la **loi de Séparation des Églises et de l'État**.

Son inauguration a eu lieu le 7 avril face au « Sacré-Cœur » (voir page 11) Cependant, il manque encore à la FNLP 11 000 euros pour compléter son financement. Vous pouvez encore y participer !

Pour souscrire :

- chèque à l'ordre de « Libre Pensée » (Mettre au dos « Statue La Barre » et à envoyer à : **Libre Pensée 10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 Paris.**
- ou faire un virement FR76 1820 6002 0665 0276 5558 592 (indiquer « Statue La Barre »)
- ou faire un don par notre site Web : <https://www.fnlp.fr/faire-un-don-pour-la-libre-pensee/>

Un reçu fiscal vous sera délivré sur demande.

Le SNU a du plomb dans l'aile



Tant que ce n'est pas le quinquennat qui se termine en « foirage général »...

Dans la Marne, une enquête ouverte pour agression sexuelle dans le cadre du SNU

Une enquête pour agression sexuelle a été ouverte à la suite de la plainte d'une adolescente, dénonçant des faits qu'aurait commis un encadrant dans le cadre du service national universel (SNU).

« Les faits auraient été commis par un encadrant qui n'a pas d'antécédents judiciaires connus, dans le cadre d'un SNU effectué dans un lycée sur le secteur de Châlons ».

Lu dans *Le Canard enchaîné* du 26 avril sous le titre « Réforme mort-née » :

« Le service national universel (SNU) a, en revanche, du plomb dans l'aile. Macron souhaite plus modestement sa « montée en charge progressive » dans « quelques départements, puis un peu plus ».

Un des grands chantiers des deux quinquennats est en train de prendre l'eau, du fait notamment des manifs de jeunes, qui ont quelque peu refroidi les ardeurs de l'Élysée.

Pour ne rien arranger, le tour de France en 25 étapes organisé pour promouvoir la chose autour d'un « village SNU » itinérant et d'un « camion mascotte » fait un bide total. C'est ainsi que, le 22 avril à Caen, la caravane a dû plier bagage après avoir été la cible de manifestants hostiles à la fois au SNU et à la réforme des retraites.

Commentaire d'un ministre de haut rang au *Canard* : « Ce projet de SNU va se terminer par un foirage général. Il va rester sous sa forme actuelle d'un SNU facultatif pour les jeunes qui souhaitent s'engager. »

Pour la secrétaire d'État chargée de la jeunesse, Sarah El Haïry, dans une réaction transmise à l'AFP, « les comportements inadmissibles d'un individu ne peuvent discréditer l'engagement des 9 000 autres encadrants professionnels et formés pour accompagner les jeunes dans leur SNU ».

Elle souligne que « chaque encadrant fait l'objet d'un contrôle d'honorabilité » et que « les circuits de remontée d'informations ont été précisés afin d'apporter aux victimes toute l'aide et le soutien nécessaire rapidement ».

Déjà, l'an dernier, dans les Hauts-de-Seine...

Mi-avril, Sarah El Haïry avait saisi le procureur de la République après des accusations de **harcèlement sexuel, de racisme et d'humiliations** lors de séjours du SNU dans les Hauts-de-Seine, en juin et juillet 2022.

Selon un document révélé par l'hebdomadaire *Politis*, les faits auraient été commis par un commandant et un lieutenant-colonel à l'encontre de tuteurs et de volontaires.

(sources : Yahoo Actualités)

Avec le Collectif « NON au SNU ! », la Libre Pensée revendique toujours l'ABROGATION du SNU !



« Langues régionales : la Libre Pensée ouvre le débat »

« Ce nouveau numéro d'Arguments » a pour objet de revenir sur l'étude des Langues dites « régionales » et celle de la **Charte européenne des Langues régionales et minoritaires**. La Libre Pensée a toujours refusé la signature de cette Charte européenne par la France. Elle ne change pas sa position de fond. Mais il convient de revenir sur un certain nombre d'aspects que nous avons eu tendance à globaliser un peu trop hâtivement à l'époque ».

Voilà donc clairement établi le cadre de cette brochure. Le texte de Regina Jensdotter partisane de la Charte Européenne revient sur les objectifs avancés et on comprend mieux pourquoi la FNLP s'y oppose et qu'elle combat aussi avec la même virulence la loi Molac de 2021 permettant aux écoles immersives (genre Ikastola au Pays basque) de bénéficier de fonds publics pour fonctionner.

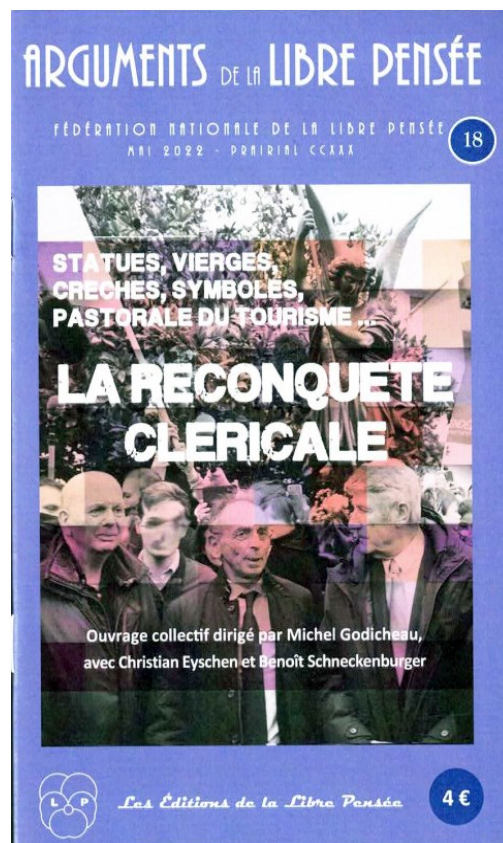
S'ensuivent plusieurs contributions d'universitaires sur les principales régionales, leur évolution, leur importance. Le **basque** au travers de l'étude du livre E. Urrutikoetxea sur le jacobinisme (ou pas) appliquée aux langues autres que le français, le **breton**, l'**occitan**, le **corse**, l'**alsacien** et le **créole** dans les DOM.

Mais l'intérêt réside aussi dans la question : Pourquoi aujourd'hui les langues régionales et minoritaires sont-elles ainsi mises en avant ? Conservation du patrimoine ? Retour aux provinces de l'Ancien Régime ? Retour au « bon vieux temps » ? Francisation de gré ou de force de la population surtout rurale au cours de la III^e République ? Implantation de plus en plus grande dans le cadre de la reconquête cléricale (culte des saints bretons, pèlerinages, pardons, processions agricoles, messes en langue locale, etc.), écoles immersives, examens scolaires sans français... ? La liste est loin d'être close !

Cette brochure apporte beaucoup d'éléments qui doivent être approfondis, peuvent être contestés car trop parcellaires, trop partisans pour certains mais elle a un énorme mérite : celui d'ouvrir le débat et de forger des arguments pour ou contre. Elle nous renvoie aussi pour beaucoup à notre vécu ! Et même si certains passages sont ardues ne pas se décourager car le sens général de tous les articles est clair !

À vous de la lire et de donner votre avis !

(Numéro disponible sur commande auprès de F. Rousseau - 5 €).



La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Assemblée Générale des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
préparatoire au Congrès de la Fédération Nationale

Samedi 24 juin 2023, 15h00

Maison des Associations - Marcoussis

Nom : Prénom :

Adresse :

Je serai présent(e) à l'AG du 24 juin : OUI NON

Je participerai au pot fraternel qui clôturera l'A. G. : OUI NON

Bulletin d'inscription à envoyer à : LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet,
Danièle Dugelay, Françoise et Daniel Rousseau

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr